

Représentants étrangers au Canada et protocole

On compte maintenant au Canada 132 représentations diplomatiques, à savoir: 69 ambassadeurs en résidence, 18 hauts-commissaires en résidence, 32 ambassadeurs non résidents et 13 hauts-commissaires non résidents. A cela viennent s'ajouter l'Organisation de l'Aviation civile internationale (O.A.C.I.) dont le siège est à Montréal, avec son contingent de représentants de 39 États membres et un secrétariat considérable, la délégation de la Commission économique européenne, le Haut-commissariat pour les réfugiés, le Bureau international du travail, et enfin, le Centre d'information audio-visuelle des Nations Unies sur les établissements humains, récemment établi à Vancouver. On compte maintenant 315 bureaux consulaires et autres représentations diplomatiques en dehors d'Ottawa; cette légère diminution est due, en partie, à des rajustements apportés aux circonscriptions consulaires des pays accréditants.

Protocole

Le Cabinet du Chef du protocole se tient en liaison avec les missions étrangères, leur prodiguant services et conseils conformément aux lois et règlements du Canada et à ses obligations aux termes des conventions internationales. La protection du personnel des ambassades et des consulats étrangers, les dispositions protocolaires à l'égard du corps diplomatique et l'accueil des visiteurs étrangers relèvent également de sa compétence. Il est, en outre, chargé de surveiller l'application des privilèges et immunités dont jouissent 759 agents diplomatiques, dont certains résident à l'extérieur du Canada, 624 fonctionnaires consulaires ainsi que leurs familles et 641 personnes appartenant au personnel administratif et de soutien étranger, ainsi que leurs familles. Entrent également dans cette catégorie les 215 domestiques privés à l'emploi des représentants étrangers. Enfin, le siège de l'O.A.C.I. à Montréal compte, outre les 39 représentants des États membres, 108 agents supérieurs, dont le statut est semblable à celui des diplomates, et un personnel administratif et de soutien composé de 299 employés.

Le Bureau aide les nouveaux arrivants à se familiariser avec les coutumes du pays et avec les lois et règlements canadiens qu'ils sont tenus d'observer. De plus, il intervient pour

empêcher que des malentendus entre citoyens canadiens et membres de la communauté diplomatique ne nuisent aux travaux des missions étrangères, tout en veillant à protéger les intérêts des Canadiens.

Le Bureau s'est également chargé de l'accueil des visiteurs étrangers. Il leur offre l'hospitalité du Gouvernement canadien.

En 1977, les services du Ministère ont organisé 359 réceptions et supervisé la préparation de 120 visites au Canada. Il s'agissait notamment des visites officielles des chefs d'État de la Belgique, du Gabon, de la Mauritanie et de la Tanzanie; des chefs de gouvernement du Danemark, de la Grande-Bretagne, de la Grenade, de la Guyane, de l'Italie, de la République fédérale d'Allemagne, des Samoa occidentales et de Singapour; et, enfin des ministres des Affaires étrangères de la Barbade, de la Chine, de la France, de la Grande-Bretagne, du Japon, du Mexique, du Niger et du Soudan. On a également coordonné les préparatifs du voyage officiel à l'étranger du premier ministre en France, en Grande-Bretagne, en Islande et à Washington. Il en a été de même pour les voyages du secrétaire d'État aux Affaires extérieures au Brésil, en Colombie, en Égypte, en Espagne, en Grande-Bretagne, en Grèce, en Israël, au Mexique, au Pérou et en Yougoslavie.